



Institut Africain d'Informatique

Etablissement Inter-Etats d'Enseignement Supérieur

Représentation du Togo (**IAI-TOGO**)

07 BP : 12456 Lomé 07 (TOGO) Tél. : (+228) 22.20 47 00 / 22.20.47.01

E-mail : iaitogo@iai-togo.tg iaitogo@yahoo.fr **Site Web** : www.iai-togo.tg

CONCOURS D'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE DE LA FILIERE DE FORMATION DES ANALYSTES – PROGRAMMEURS / LICENCE PROFESSIONNELLE EN INFORMATIQUE POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2026 – 2027

CONCOURS DU JOUR

TERMES DE REFERENCE DE L'ORGANISATION DU CONCOURS A L'IAI-TOGO

Préambule

L'admission à l'IAI se fait sur concours, conformément aux recommandations 8 et 9 du Comité Scientifique tenu à Libreville du 29 Juin au 1^{er} Juillet 1998 et adoptées par le Conseil d'Administration de l'IAI (Résolution N° 7/CA/98) tenu à Libreville en Novembre 1998.

Le premier cycle forme au métier d'Analyste Programmeur en Informatique. Deux parcours sont proposés : **Licence Professionnelle en Informatique (LPI)** et **Ingénieur des Travaux Informatiques (ITI)**. Ces parcours sont proposés dans deux filières différentes : **Génie Logiciel et Systèmes d'Information (GLSI)** et **Administration des Systèmes et Réseaux (ASR)**. La fin du cycle est sanctionnée par l'obtention d'un diplôme de Licence Professionnelle en Informatique ou d'Ingénieur des Travaux Informatiques donnant droit à une admission par voie de concours soit en 1^{ère} année du Cycle Master, soit en filière Ingénieur. Une admission sur titre est possible au Cycle Master sous réserve de certaines conditions définies par la Direction Générale de l'IAI.

Le présent document fixe les conditions d'organisation du concours d'entrée en 1^{ère} année qui doivent être rigoureusement respectées par les présidents des centres d'examen de la publication du concours à l'expédition des copies d'examen sous enveloppes scellées.

Pour l'année académique 2026 – 2027, ce concours d'entrée à l'IAI est prévu se dérouler le **Mardi 1^{er} Septembre 2026 à 07h00** dans les centres d'écrit retenus.



1. Conditions Générales

Le concours s'adresse aux candidats titulaires d'un Baccalauréat Scientifique et Technique (C, D, E, F1 et F2).

2. Calendrier des Epreuves

Le concours se déroulera le **Mardi 1^{er} Septembre 2026.**

Epreuve	Heures	Coéf.	Observations
Mathématiques	08h00 – 12h00	6	Documents non autorisés
Techniques d'expression	13h00 – 15h00	2	
Anglais	15h30 – 17h30	3	

3. Thèmes des épreuves

3.1. EPREUVE DE MATHEMATIQUES

- **Domaines de connaissance :** Ensembles et application, Eléments d'Analyse, Combinatoire, Suites réelles, Fonctions réelles, Dérivation et Intégration de Fonctions Réelles.
- **Nature de l'épreuve :** L'épreuve de Mathématiques comporte des exercices ou problèmes se rapportant aux domaines de connaissance décrits plus haut.

3.2. EPREUVE DE TECHNIQUES D'EXPRESSION

- **Domaines de connaissance :** Culture générale en Sciences, Environnement, Tourisme, Voyage, Loisir, Société, Tradition.
- **Nature de l'épreuve :** Texte d'environ 400 mots sur lequel porteront deux questions : résumé, composition, compréhension du texte et vocabulaire.

3.3. EPREUVE D'ANGLAIS

- **Domaine de connaissance :** Culture générale sur l'Informatique
- **Nature de l'épreuve :**
 - 1) Texte en anglais sur une page pour : résumé en 20 lignes ou Etude de texte.
 - 2) Traduction en anglais d'un texte court.

4. Modalités pratiques

- Les candidats composent avec des feuilles fournies par le Centre d'Examen. Toutes les feuilles doivent avoir la même couleur pour tous les candidats, y compris les intercalaires. Pour être valable, la copie devra être correctement remplie : le nom, le prénom, la date de naissance, la date et la nature de l'épreuve, la filière choisie figureront sur la partie détachable de la première page. Chaque feuille intercalaire sera numérotée. La copie et les intercalaires ne doivent pas être signées et ne devront porter aucun signe distinctif. Toute feuille qui ne répondra pas à ces normes sera notée 0.

Les enveloppes cachetées contenant chaque épreuve sont ouvertes dans la salle de concours devant les candidats.

- A la fin de chaque épreuve, chaque candidat doit émarger la liste de présence après dépôt de sa copie d'examen. Le nombre de feuilles intercalaires sera vérifié et toutes les copies ramassées et mises dans les enveloppes portant la mention : Epreuve et nombre de candidats. Ces enveloppes seront ensuite cachetées à la cire dans la salle du concours en présence du responsable du Centre d'Examen.

Les candidats rempliront une fiche de renseignements pendant la pause suivant l'épreuve de Mathématiques. Les fiches seront ramassées au début de l'épreuve de Techniques d'Expression et mises dans des enveloppes portant la mention : Fiches Individuelles de Renseignements. Ces enveloppes sont cachetées à la cire dans la salle du concours en présence du responsable du Centre d'Examen.

- Un procès-verbal du déroulement de chaque épreuve est établi et joint aux copies. Ce procès-verbal doit faire état des incidents qui seraient produits pendant le concours. Il doit être signé par le ou les surveillants et par le responsable du Centre d'Examen.
- Les enveloppes cachetées contenant les copies, les fiches individuelles de renseignements et le procès-verbal seront remis en main propre au Directeur des Affaires Académiques et de la Scolarité le lendemain de l'écrit.

5. Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature sont à déposer dans les centres d'écrit ou sur le site internet de l'IAI-TOGO (www.iai-togo.tg) au plus tard le **vendredi 21 août 2026 à 17H00.**

Il devra comporter les documents ci-après :

- une demande manuscrite adressée au Représentant Résident de l'IAI-TOGO ;
- une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- une copie légalisée ou un duplicata du certificat de nationalité ;
- une copie légalisée de l'attestation du BAC II, ou une copie légalisée du relevé du BAC II au cas où l'attestation n'est pas encore disponible ;
- une copie simple des relevés de notes du BAC I et du BAC II ;
- une copie simple des bulletins de notes des classes de seconde, première et terminale ;
- une quittance de dix mille francs (10.000) FCFA pour étude de dossier.

Fait à Lomé, le

08/07/2026



Le Représentant Résident

Kodjo A. B. AGBETI